

INFORMATIONS GENERALES SUR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Les bénéficiaires :

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans (- de 26 ans avant la signature du contrat).

Le contrat d'apprentissage :

C'est un contrat de travail à durée déterminée, avec une période d'essai de 2 mois non renouvelable. Sa durée peut varier de 1 à 3 ans, en fonction de la qualification préparée. Il peut être signé 3 mois avant le début de la rentrée en CFA et 3 mois après la rentrée en CFA.

Le temps de travail de l'apprenti est de 35 heures. L'apprenti est salarié et bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de l'établissement.

La spécificité de l'apprentissage :

Elle repose sur l'alternance entre une formation se déroulant à la fois chez l'employeur, où l'apprenti découvre le monde du travail, acquiert des bases techniques, pratiques, de son futur métier, et au CFA, où il accède aux enseignements théoriques.

Les formations et leur durée :

- **Educateur Spécialisé** - durée de formation sur 3 ans (soit 1 450h)
- **Moniteur Educateur** - durée de formation sur 2 ans (soit 950h)
- **Educateur de Jeunes Enfants** - durée de formation sur 3 ans (soit 1 500h)
- **Assistant de service social** - durée de formation sur 3 ans (soit 1 970h)
- **Conseiller en Economie Sociale Familiale** - durée de formation d'1 an (soit 540h)
- **Aide Medico Psychologique** - durée de formation sur une amplitude de 12 à 24 mois (soit 495h)

Les lieux de formation et les U.F.A. :

I.R.T.S. PACA & CORSE : 20, Boulevard des Salyens BP 133 - 13267 MARSEILLE Cedex 08

☎ : 04.91.76.92.00. Fax : 04.91.25.24.75

Diplômes proposés : DEES – DEEJE – DEASS – DEAMP

I.M.F. MARSEILLE : 13, rue Chape - BP 50054 - 13244 MARSEILLE Cedex 1

☎ : 04.91.36.51.30. Fax : 04.91.36.51.39.

Diplômes proposés : DEME – DEES -

I.M.F. AVIGNON : 641, Chemin de la Verdière BP 80045 -84142 MONTFAVET Cedex

☎ : 04.32.40.41.80. Fax : 04.32.40.41.88.

Diplômes proposés : DEME – DEES - DEASS – DEAMP



I.E.S.T.S. NICE : 6, rue Chanoine Rance-Bourrey – 06105 NICE Cedex

☎ : 04.92.07.77.97. Fax : 04.93.84.78.65.

Diplômes proposés : **DEME – DEES – DEEJE - DEASS – DEAMP**

I.R.F.S.S. OLLIOULES : 201, Chemin de Faveyrolles Quartier Darbousson - 83190 OLLIOULES

☎ : 04.94.93.66.00. Fax : 04.94.93.66.19.

Diplômes proposés : **DEME – DEES – DEAMP**

I.S.M.C. : 134, Bd des Libérateurs – 13012 MARSEILLE

☎ : 04.91.18.10.50. Fax : 04.91.45.47.65.

Diplômes proposés : **DECESF**

Les rémunérations des apprentis :

		Moins de 21 ans		Plus de 21 ans	
		Secteur privé	Secteur public	Secteur privé	Secteur public
Niveau IV	1 ^{ère} année	50%* <i>du SMIC</i>	51%*	65%*	63%*
	2 ^{ème} année	60%*	59%*	75%*	71%*
Niveau III	1 ^{ère} année	50%*	61%*	65%*	73%*
	2 ^{ème} année	60%*	69%*	75%*	81%*
	3 ^{ème} année	70%*	85%*	85%*	98%*

Les sélections

☞ Avoir passé la sélection de droit commun dans l'une des U.F.A. du C.F.A. et être admissible avec un minimum de 10/20 à l'écrit et 10/20 à l'oral, et rechercher un employeur **ou**,

☞ S'inscrire et passer la sélection spécifique à l'apprentissage en ayant en amont, trouvé un employeur.

Les dates de sélection des Formations par la voie de l'apprentissage sont :

☞ **Le 28 juin 2012**

☞ **Le 27 septembre 2012**

☞ **Le 22 novembre 2012**

Le Maître d'apprentissage :

L'employeur doit désigner un maître d'apprentissage parmi son personnel.

Celui-ci doit : Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle et être titulaire du diplôme préparé par l'apprenti, **ou** avoir 5 ans d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme préparé.

Le financement des frais de formation :

☞ Pour les établissements de la branche UNIFED, le coût des formations de ME, ES, EJE, ASS et CESF est totalement pris en charge par l'O.P.C.A. «UNIFAF ».

☞ Pour les établissements privés lucratifs, le coût de la formation est à la charge de l'employeur ou pris en charge si l'employeur a versé sa taxe d'apprentissage au C.F.A. Ces employeurs peuvent bénéficier d'exonération de cotisations sociales et d'aides du Conseil Régional.

☞ Pour les établissements du secteur Public, le coût de la formation est à la charge de l'employeur.

Votre Interlocuteur : CFA du G.I.A.P.A.T.S.

Tél. : 04.91.90.51.99